

AMICAP
14, rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin



Composition

Les membres du Conseil d'Administration

Bureau du CA :

- Georges RIFFARD, Président
- Philippe REMER, Vice-Président
- Jean-Claude GUILLERMET, Vice-Président
- Jacques JUNG, Trésorier
- Pierre SERRE, Trésorier-Adjoint
- Michel REBILLON, Secrétaire
- Isabelle SANTESTEBAN, Secrétaire-Adjointe

Administrateurs :

- Brigitte BRAME
- Véronique COVIN
- Jean-Claude DELALONDE
- René FAURE
- Patrick GAILLET
- Jean-Yves MOINE
- Jean-Philippe SOURIOUX
- Jacques TOURNAYRE

Membre d'honneur :

- Claude MARX, Président d'Honneur

Les membres de l'Amicale

Peuvent être membres actifs les anciens dirigeants des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP. Leur admission est prononcée par le conseil d'administration de l'Amicale au vu de leur demande.

Les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs sont également nommés par le conseil d'administration au vu notamment des services rendus.

AMICAP
14, rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin
Tél. : 06 88 84 89 76
E-mail : riffardg@amicap.fr
Site : www.amicap.fr

© Phonem - 10/2021

AMICAP
L'expérience solidaire

AMICAP

L'histoire et les fondements



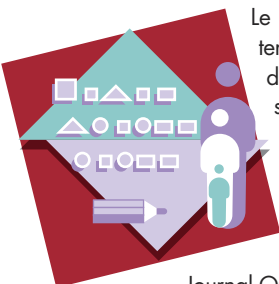
Lors de la célébration du 80^e anniversaire de la FEHAP des membres participants ont exprimé leur joie de se retrouver avec une réelle émotion et une formidable proximité résultant d'une sorte de fraternité d'engagements communs au sein des instances de la FEHAP.

Afin de faciliter les liens entre les membres anciens de la FEHAP l'idée s'est imposée qu'il était utile de proposer une Amicale des Féhapiens.

Un accueil très favorable, complété par le souhait de donner du sens et une utilité à cette amicale a été réservé à cette création. La convivialité est de mise.

La focale de l'association est orientée, à partir des expériences et des compétences de ses membres, vers l'avenir et le devenir du secteur privé à but non lucratif avec ses valeurs humanistes au service de l'intérêt général et du bien public.

La création de l'association



Le 14 octobre 2017 à Strasbourg, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'Amicale des Anciens Féhapiens qui a adopté ses statuts, élu un conseil d'administration. La création de l'Amicale, constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a été déclarée le 21 octobre 2017 et a donné lieu à publication au Journal Officiel du 28 octobre 2017.

Objet et but de l'Amicale : développer des liens fraternels et solidaires entre ses membres et mettre leur expérience au service de l'intérêt général



Conformément aux demandes des membres son objet se décompose en 3 registres :

- le développement des liens confraternels, de solidarité et d'échanges,
- la prise de parole sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial,
- le concours apporté à des organismes dudit secteur.

"Cette Amicale des Anciens Féhapiens a pour objet de favoriser entre ses membres le maintien et le développement des liens confraternels, de solidarité et d'échange en utilisant tous les outils et moyens de communication et en organisant des rencontres amicales et conviviales. Cette Amicale pourra également en référence aux valeurs humanistes et éthiques partagées par ses membres et au vu de leur attachement au secteur privé à but non lucratif et de leur connaissance dudit secteur, s'exprimer sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médico-social dans le cadre de l'intérêt général et du bien public et le cas échéant apporter son concours à des organismes dudit secteur."

Extrait Article 2 des Statuts de l'Amicale – But Objet

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

adhésion renouvellement

Fonction(s) de Dirigeant exercée(s) dans des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP (dénominations et adresses, dates) :

.....
.....
.....
.....
.....

Situation actuelle :

.....
.....

Motivations de la demande d'adhésion :

.....
.....
.....

Paiement de la cotisation à l'ordre de "Amicale des Anciens Féhapiens". Le montant de la cotisation pour l'année est fixé à 30 €.

Les demandes d'adhésion sont à adresser à :
Amicale des Anciens Féhapiens · 14 rue de l'étang · 77600 Bussy-Saint-Martin

